NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte Administratif du Syndicat Mixte – Année 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour :** 24 **Contre** : 0 **Abstention :** 0 ***Délib. 1 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Le Compte Administratif 2019 (document ci-joint) retrace de manière exhaustive les opérations de dépenses et de recettes réalisées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2019.

En voici une synthèse (les montants présentés ici sont arrondis à l'euro près inférieur).

Les recettes 2019

Les recettes nouvelles 2019 du Syndicat Mixte, investissement et fonctionnement confondus, s'élèvent à 458 509 €. Le tableau suivant détaille les recettes 2019 (opérations réelles).

	Fonctionnement	**Investissement**	**TOTAL**
Cotisations statutaires	185 999 €		185 999 €
Aides et Subventions	228 750 €	24 646 €	253 396 €
FCTVA		12 173 €	12 173 €
Autre	6 940 €		6 940 €
TOTAL	**421 690 €**	**36 819 €**	**458 509 €**

Tableau 1 : Les recettes nouvelles pour l'exercice 2019

Il est à noter que les aides de l'Agence de l'Eau sont en forte hausse en 2019, par rapport à 2018 (98 000 €) mais aussi par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'une hausse conjoncturelle : Certaines aides attendues initialement en 2018 ont finalement été apportées en 2019. L'année 2019 constitue ainsi une année de « rattrapage ». La moyenne des aides 2018 et 2019 se situe dans les mêmes ordres de grandeurs que les aides apportées les années précédentes.

Les dépenses 2019

Les dépenses de l'exercice 2019, fonctionnement et investissement confondus, s'établissent à 439 145 € (opérations réelles). Le tableau suivant détaille ces dépenses.

	Fonctionnement	**Investissement**	**TOTAL**
Charges courantes « de structure »	54 543 €		54 543 €
Prestations externalisées	87 597 €		87 597 €
Charges de personnel	237 558 €		237 558 €
Autre	1 €		1 €
Immobilisations incorporelles		330 €	330 €
Immobilisations corporelles		42 487 €	42 487 €
Travaux pour tiers		16 627 €	16 627 €
TOTAL	**379 700 €**	**59 445 €**	**439 145 €**

Tableau 2 : Postes de dépense pour l'exercice 2019

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2019 appellent les remarques suivantes :

- Les charges de structures (loyers etc.) sont en hausses par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique essentiellement par les frais inhérents aux changements de locaux fin 2018 et à la réalisation de l'enquête publique du SAGE (impressions, insertion presse etc.)
- Les prestations techniques externalisées sont en hausse significatives par rapport à l'année 2018 et l'investissement en légère baisse.
- Les charges de personnel sont en augmentation en lien avec le recrutement d'un Chargé de Mission PGRE au cours de l'année 2018 dont la charge pèse en 2019 pour la première fois sur une année pleine.

Bilan

Les résultats d'exécution du Budget Principal 2019 s'établissent comme suit :

Libellés	Résultat de l'exercice 2018	Reprise résultats antérieurs (2017)	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Total	19 363 €	109 010€	128 374 €

En clôture, le Budget Principal du Syndicat Mixte dégage un excédent de 128 374 € reparti de la manière suivante entre les sections d'investissement et de fonctionnement

Section d'investissement	3 545 €
Section de fonctionnement	124 828 €
Total	128 374 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 par section

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente du Syndicat Mixte de la présentation du Compte Administratif 2019
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion
- **APPROUVE** le présent Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2019

Conformément aux textes en vigueur, le 1er Vice-président a quitté la salle au moment de vote.

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

PREFECTURE
PYRÉNÉES ... ES
14 FEV. 2020
COURRIER

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte de Gestion du Syndicat Mixte – Année 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour :** 24 **Contre** : 0 **Abstention :** 0 ***Délib. 2 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Le Compte de Gestion 2019, document rédigé par la Paierie Départementale, présente l'ensemble des opérations réalisées par le Syndicat Mixte pour l'année 2019.

Ce document est consultable pour les membres du Syndicat Mixte sur l'intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou sur simple demande auprès du Syndicat Mixte.

Il a été présenté en Comité Syndical pour approbation afin de clôturer définitivement toutes les opérations de l'année 2019.

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2019
- **ARRETE ET APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du receveur.

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
14 FEV. 2020
COURRIER

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Budget Primitif 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour** : 24 **Contre** : 0 **Abstention** : 0 ***Délib. 3 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020 Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses pour une année donnée. Il est préparé par l'exécutif et doit être approuvé par un vote en Comité Syndical. Réalisé de manière prévisionnelle, le Budget Primitif peut être complété ou modifié en cours d'année, après approbation du Comité Syndical (budget complémentaire, décision modificative).

Sur le plan comptable, il se décompose en deux parties principales :

- La section de fonctionnement : schématiquement, cette section regroupe l'ensemble des opérations courantes de gestion, en recettes et en dépenses (participations statutaires, subventions, charges de personnels, etc.)

- La section d'investissement : schématiquement, cette section comprend les recettes et dépenses liées aux investissements, c'est-à-dire aux opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité (biens immobiliers, véhicules, matériels informatiques et techniques, etc.).

Présentation générale du Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 soumis aujourd'hui au vote est présenté conformément à l'instruction comptable M14. En reprenant les résultats de l'exercice antérieur en section d'investissement et en section de fonctionnement, il s'équilibre en mouvement réel à un montant total de 493 875,84 €.

La balance en mouvement réel se présente de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	**42 321,05 €**	**19 545,88 €**
Section Fonctionnement	**451 554,79 €**	**474 329,96 €**
	493 875,84 €	**493 875,84 €**

Dans sa globalité, le Budget Primitif 2020 est en baisse par rapport au Budget 2019, ceci s'explique essentiellement par une baisse de recettes et en particulier des aides de l'Agence de l'Eau (voir paragraphe « recettes »).

Détail du Budget Primitif 2020

Dans le détail, le Budget Primitif 2020 est construit de la manière suivante (les montants présentés ci-après sont arrondis à l'euro inférieur) :

Les recettes

Les recettes prévisionnelles 2020 sont les suivantes :

- Cotisations Statutaires : le montant global, s'élève à 185 999 €
- Les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional : investissement et fonctionnement confondues, elles sont estimées à 170 000 € pour l'exercice 2020.
- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) évalué à 8 000 €.
- L'excédent de l'année 2018, qui s'établit à 128 374 € (investissement en fonctionnement confondus)
- Autre : 1502 €

Figure 1 : Répartition des recettes prévues pour l'année 2020 (investissement et fonctionnement confondus)

Les cotisations statutaires restent inchangées par rapport à l'année passée.

Les aides attendues en 2020 sont en baisse significative par rapport à l'année 2019. Il s'agit d'un élément conjoncturel : les aides 2019 étaient particulièrement élevées, certaines aides initialement attendues en 2018 ayant finalement été perçue en 2019. Les aides attendues pour l'année 2020 retrouvent des valeurs conformes aux années précédentes.

Le tableau suivant présente la répartition des recettes entre section de fonctionnement et d'investissement (opérations réelles) :

Recettes - Investissement	
Excédent année 2019 reporté (001)	3 545 €
FC TVA (chap. 10)	8 000 €
Subventions (chap. 13, et 4582)	8 000 €
Recettes - Fonctionnement	
Excédent année 2019 (Chap. 002)	124 828 €
Cotisations statutaires (Chap. 74)	185 999 €
Aides et subventions (Chap. 74)	162 000 €
Autre (Chap. 013 et 75 et 77)	1 502 €
TOTAL	**493 875 €**

Répartition des recettes par chapitre

Les dépenses

Les dépenses constituant le Budget Primitif 2020 se répartissent comme suit :

- Charges courantes « de structures » : 61 070 €
- Prestations « techniques » externalisées: 122 000 €
- Charges de personnel : 259 300 €
- Imprévus (fonctionnement et investissement) : 12 505 €
- Immobilisations (investissements) : 37 000 €
- Dépenses pour tiers (investissements) : 2 000 €

Figure 2 : Répartition des dépenses prévues pour l'année 2020 (investissement et fonctionnement confondus)

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses entre section de fonctionnement et section d'investissement (opérations réelles).

Dépenses - Investissement	
Immo. incorporelles (Chap. 20)	2 000€
Immo corporelles (chap. 21)	35 000€
Opération pour compte de tiers (chap. 45)	2 000€
Imprévus (Chap. 020)	3 321€
Dépenses - Fonctionnement	
Charges de structures (Chap. 60, 61, 62)	61 070 €
Prestations externalisées (Chap. 61, art.611 et 617)	122 000 €
Charges de personnel (Chap. 74)	259 300 €
Imprévus (chap. 022)	9 184 €
TOTAL	**493 875 €**

Répartition des dépenses par chapitre

En termes de dépenses, le Budget Primitif présenté ici se caractérise par rapport à celui de 2019 par :

- Un budget encore élevé alloué aux prestations techniques externalisées permettant de solder des actions initiées en 2019 (outil de gestion de la bordure côtière nord, poursuite du suivi qualité complémentaire) et d'en initier de nouvelles en 2020 (amélioration de la connaissance des prélèvements etc).
- Une baisse des dépenses d'investissement liée à une baisse de travaux, pour tiers notamment.

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

➢ **APPROUVE** le Budget Primitif du Syndicat Mixte 2020 tel qu'il est présenté dans le document ci-joint.

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
14 FEV. 2020
COURRIER

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Modification du tableau des effectifs
Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour** : 24 **Contre** : 0 **Abstention** : 0 ***Délib. 4 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la délibération n°2 du 20 décembre 2017 modifiant le tableau des effectifs du Syndicat Mixte,

Considérant la nécessité de créer deux emplois afin de permettre l'avancement de grade de certains agents du Syndicat Mixte, il est proposé d'adopter le tableau des effectifs suivants

Filière	Cat.	Emploi	Fonction	Effectif	Temps de travail	Poste Pourvu / Vacant
Technique	A	Ingénieur Principal	Directeur	1	Complet	Pourvu
Technique	A	Ingénieur Principal	Chargé.e de Mission SAGE	1	Complet	Vacant
Technique	A	Ingénieur	Chargé.e de Mission SAGE	1	Complet	Pourvu
Technique	A	Ingénieur	Chargé.e de Mission PGRE	1	Complet	Pourvu
Technique	B	Technicien Principal 2ème classe	Technicien.ne de nappes	1	Complet	Pourvu
Administratif	C	Adjoint.e administratif Principal 2ème classe	Gestion administrative	1	Complet	Vacant
Administratif	C	Adjoint.e Administratif	Gestion administrative	1	Complet	Pourvu

Les postes vacants de ce tableau des effectifs pourront être pourvus uniquement par avancement de grade.

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/03/2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat Mixte, chapitre 012, articles 64111, 64112, 64131

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
14 FEV. 2020
COURRIER

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Rapport d'Activité 2019 du Syndicat Mixte des nappes

Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour :** 24 **Contre** : 0 **Abstention :** 0 ***Délib. 5 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020 Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Chaque année le Rapport d'Activité de l'année écoulée est élaboré et présenté en Comité Syndical.

Le Rapport d'Activité 2019 est disponible pour les membres du Comité Syndical sur l'intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou en format papier sur simple demande.

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation du Rapport d'Activité 2019 du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
14 FEV. 2020
COURRIER

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Action de sensibilisation et d'incitation aux pratiques agricoles sans produits phytosanitaires
Nombre de Conseillers en exercice : 39 **Présents** : 17 **Votants** : 24 **Pour** : 23 **Contre** : 0 **Abstention** : 1 ***Délib. 6 – 13/02/2020***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le 14/02/2020. Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le treize février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Canigou, Site Christian Bourquin, Rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – LANCIAUX (T) – GIBERT (S) – BALENT (S)
MM GARCIA (T) – CLIQUE (T) – MARTINEZ (T) – VILA (T) – PUIG (T) – DESCOSSY (T) – MARTI (T) – ERRE (T) – PELISSIER (T) – CASADEVALL (T) – GIBERT (S) – RIU (S) – LAFUENTE (T)

Excusés : MMES BEFFERA – MALHERBE – IRLES – ROUFFIA
MM LACAPERE – CHIVILO – OLIVE – ROQUE – FOURCADE – CARRERE – IZART – AYLAGAS – VINOT - BOFILL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Francis IZART à M. Francis CLIQUE
- Mme Jacqueline IRLES à M. Robert VILA
- M. Guy VINOT à M. Marcel DESCOSSY
- M. Pierre AYLAGAS à M. Alphonse PUIG
- M. Jean-Luc BOFILL à M. Armand LAFUENTE

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Le SAGE des nappes de la plaine du Roussillon prévoit dans ses disposition E.3.1 et E.3.2, d'inciter au passage à l'agriculture biologique et de réduire au maximum l'utilisation des intrants potentiellement polluants. Les pratiques permettant la réduction des besoins en eau des cultures doivent aussi être mises en avant.

Dans ce contexte, il est proposé que le Syndicat Mixte s'appuie sur des professionnels pour bâtir un programme de sensibilisation, d'information et d'incitation à destination du public agricole. Ce programme reste à définir (journées de démonstration, d'information etc.). Afin d'avoir un réel effet, il est proposé de réaliser ce travail sur une période de trois ans.

Le coût de cette action est estimé à 20 000 € T.T.C. par an et il est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et la Région.

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour réaliser une action de sensibilisation, d'information et d'incitation au passage à l'agriculture biologique
- **DELEGUE** à la Présidente la rédaction du cahier des charges, la préparation et l'exécution du marché sur la base des éléments indiqués dans la présente délibération
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau et la Région pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le 13 FEV. 2020

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
14 FEV. 2020
COURRIER

NICOLAS GARCIA

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr